

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023 A 20H

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Florence DEPUICHAFFRAY, Julien PALIN, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Jacky CORMIER, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Alain RICHEL, Laurence DANTAN, Jacqueline ESTIVAL, Nelly GUILLABEAU, Philippe DESIRE, Sylvie PITOU, Charlotte LOISEAU, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Evelyne GAUTIER, Florence GAUTHIER (qui a donné pouvoir à Mme Mary VOISIN), Mathieu REDOUIN, Joseph D'ORSO.

Madame Nelly GUILLABEAU a été élue secrétaire.

Délibérations n° 2023 – 72 :

Maison de santé pluridisciplinaire : condition d'occupation

Dans l'attente de l'installation définitive du Docteur Roger, médecin généraliste, à la maison de santé, le conseil municipal décide la gratuité du loyer et des charges pendant 8 mois pour l'occupation du cabinet médical.

Délibération n° 2023 – 73 :

Service technique : acquisition d'un désherbeur

Le conseil municipal a fait le choix d'acquérir un désherbeur « rapid Uri » électrique pour un coût HT de 19 335,20 €. Cet outil permettra notamment le désherbage sur la voirie et dans le cimetière d'Oucques devenus problématique depuis l'interdiction des produits phytosanitaires.

Délibération n° 2023 – 74 :

Département de Loir et Cher : subvention au titre des Dotation de Solidarité Rurale 2024

Le conseil municipal décide d'inscrire les projets suivants au programme des demandes de subventions au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2024 :

Baigneaux : travaux de toiture de l'église pour une estimation de 58 000 €

Beauvilliers : travaux de voirie pour une estimation de 40 000 €

Oucques : travaux trottoirs rue de Vendôme pour une estimation de 85 000 €

Ste Gemmes : travaux de toiture sur la mairie pour une estimation de 26 000 €.

Délibération n° 2023 – 75 :

Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Par obligation légale, chaque commune doit avoir un référent déontologue en cas de problème d'élus. Le conseil porte son choix sur Bertrand Maréchaux, avec vacation de 80 € par dossier si nécessaire.

Délibération n° 2023 – 76 :

Société Protectrice des Animaux : renouvellement de la convention

Le conseil municipal renouvelle la convention avec la SPA de Morée pour un coût annuel de 1,34 € par habitant pour l'année 2024

Délibération n° 2023 – 77 :

Subvention 2024 : comité des fêtes

Le conseil municipal accorde une subvention de 6 000 € au comité des fêtes pour l'organisation du carnaval 2024. Cette somme sera payée sur le budget 2024.

Délibération n° 2023 – 78 :

Subvention exceptionnelle au Restos du Cœur

Au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaire au Restos du Cœur, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 200 € sur les crédits 2023.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 22 Novembre 2023

Le Maire,

